

Souveraineté qui lui est plus chère que la vie. Pour faire oublier les anciennes Loix, il en fait desirer de nouvelles. Enfin ces Romains, si fiers, si braves, se courbent sans desespoir sous le joug de Tibère. S'il est possible d'amener pas-à-pas les hommes jusqu'à aimer & louer la servitude; soyez sûr, Milord, qu'avec un peu de soin, il est plus aisé de réveiller dans leur ame le sentiment presque éteint de la liberté. L'Histoire de la Ligue des Achéens vous prouvera cette vérité. Mais sans remonter si haut, examinez comment les Suisses sont parvenus à secouer le joug des Seigneurs qui les opprimoient.

Si l'avarice des citoyens rend l'Etat malheureux, que le Législateur commence par intéresser la vanité ou l'ambition des principaux citoyens à se moins occuper du soin de leur fortune domestique. Diminuez peu-à-peu leurs besoins; diminuez les récompenses pécuniaires; mais en rendant plus précieuses celles qui honorent. Moins je serai sensible à cet intérêt qui avilit l'Europe, plus je serai prêt à aimer le bien public. C'est

beaucoup gagner que de substituer l'ambition à l'avarice; car cette dernière passion est toujours basse; & l'autre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, peut s'associer à des qualités estimables. Mais si l'ambition des citoyens trouble le Gouvernement, que le Législateur songe moins à la détruire par la force des Loix, qu'à la diriger & l'éclairer, en lui associant les vertus avec lesquelles elles peut s'allier. Si l'ambition ne peut plus compter sur la faveur; si vos réglemens sont faits de façon qu'elle ne puisse rassembler des forces pour troubler l'Etat, ou par ses bassesses & ses importunités s'emparer des récompenses que la justice destine au mérite, cet ambitieux que vous craignez, deviendra enfin un bon citoyen. Je ne finirois point, Milord, sur cet article; & je vous dirai, en un mot qu'un Législateur habile prend alors le ton & la conduite d'un ami qui corrige son ami. Quelquefois il dissimulera par prudence ses vrais sentimens. C'en est point dans le moment que je jouis, pour ainsi dire, de tous les plaisirs de mon vice, que vous



devez me reprendre avec aigreur ; je ne vous écouterai pas. Vous attendrez l'instant où je commence à éprouver les inconvéniens qui accompagnent une mauvaise conduite ; ma raison alors est plus capable de vous entendre.

Votre nouvel établissement déplaira à toutes les personnes qui profitent des abus que vous voulez détruire ; elles se réuniront pour le ruiner : cabales, intrigues, ruses, violences, rien ne sera négligé ; & tant d'efforts ne feront point inutiles, si vous n'opposez des forces supérieures à celles de ces ennemis du bien public : toute Loi doit avoir des gardiens & des conservateurs ; & cette vérité n'a pas besoin de preuve. Tout conservateur doit être intéressé à conserver la Loi, & doit avoir la force nécessaire pour la défendre ; sans cet intérêt, il s'assoupira ; sans force, il succombera sous les efforts de ses ennemis : l'habitude reprendra son cours, & le Législateur qui s'est endormi sur la confiance de la Loi, ne la retrouvera point à son réveil, & tentera en vain de la rétablir. Je ne me fierois ni à des

promesses, ni à des chartes, ni à des diplômes, ni à des traités, ni à des sermens ; l'Histoire m'en prouve l'inutilité ; & il n'y a point de peuple esclave qui n'ait dans ses archives les plus beaux titres du monde, pour assurer sa liberté. Une Loi qui doit faire une révolution, doit être protégée par une Magistrature nouvelle. Ce fut une chose très-sage aux Plébéyens de Rome, de prévoir qu'en rentrant dans leur Patrie, chacun d'eux seroit distrait par ses affaires domestiques, de la Loi que le Sénat avoit portée contre les usures & les vexations de la noblesse ; & que les Grands ne tarderoient pas à reprendre tous les vices du Gouvernement aristocratique, si le peuple n'étoit pas continuellement averti par des Tribuns du danger qui le menaceroit, & de la nécessité de réunir ses forces.

Votre Histoire, Milord, confirme mes réflexions. Cette grande charte du Roi Jean, que vous regardez comme la base fondamentale de votre Gouvernement, à quoi doit-elle la réputation qu'elle a acquise parmi vous ? C'est que vos pères eurent le



bon esprit d'opposer à la puissance de Jean-sans-Terre une puissance supérieure. Vos Barons, plus avisés que partout ailleurs, comprirent que leurs forces ne seroient rien, si elles n'étoient secondées de celles du peuple; ils traitèrent donc des intérêts de la Commune, & s'en déclarèrent les protecteurs. Formant ensuite des espèces de Tribuns parmi eux pour veiller à la conservation de la Loi, ils établirent un Conseil, auquel tous les particuliers qui avoient à se plaindre de quelque vexation ou de quelque injustice de la part du Roi, devoient avoir recours. Si quatre de ces Barons trouvoient la plainte légitime, ils s'adressoient au Roi, ou, dans son absence, à son Chancelier, pour demander une juste réparation. Si quarante jours après cette demande, la partie offensée n'étoit pas satisfaite, les quatre Barons rendoient compte de leur démarche au Conseil, & à la pluralité des voix il prenoit les mesures qu'il croyoit les plus convenables pour obtenir justice. Il avoit droit d'armer la Commune, & de contraindre le Roi par le pillage ou

la saisie de ses domaines, à réparer les torts qu'il avoit faits.

Ce qui se passe actuellement en Pologne, est encore une preuve bien convaincante des différentes vérités dont je vous parle. Je suppose, avec vos beaux esprits de France, continua notre Philosophe en se tournant de mon côté, que la Czarine ait voulu de bonne foi retirer les Polonois de leur anarchie, & que c'est dans cette vue qu'elle a entrepris de leur donner des Loix. Dans ce cas je demande si cette Princesse n'a pas été trompée par son amour extrême pour le bien. Comment son Conseil a-t-il pu penser que les Polonois, les hommes de l'Europe les plus jaloux de leur indépendance, respecteroient des Loix qu'on leur donnoit par force, contraires à tous leurs préjugés, & qui, en bouleversant leur constitution, les rendoient esclaves? Quelles mesures avoit-on prises pour préparer cette grande révolution? Avoit-on tenté de retirer les Polonois de leur erreur? Avoit-on essayé de les séduire par des bienfaits ou des promesses? Avoit-on du moins attendu pour proposer une



24 DE LA LÉGISLATION,  
réforme, que la Pologne, ravagée par ses propres armées, ouvrit les yeux, & commença à se lasser de ses désordres? Non, & j'ose vous prédire que les malheurs qu'elle éprouve & les prétendues bonnes intentions de la Cour de Petersbourg lui seront inutiles.

Mais laissons la Russie, qui veut affervir & non pas corriger la Pologne; & pour faire connoître tout ce qu'on attend de la sagesse d'un Législateur, il vaut mieux vous raconter comment nos pères parvinrent autrefois à nous délivrer de notre anarchie & de l'empire des Danois. Vous savez quelle étoit notre situation vingt ou trente ans avant que Gustave Vasa fût placé sur le trône. Nous ne ressemblions pas mal à ces anciens Goths qui ont ruiné l'Empire Romain. Nos Loix étoient informes & grossières; & pour comble de maux, en les aimant nous ne pouvions nous résoudre à y obéir. Tourmentés par l'ambition du Clergé, l'inquiétude de la noblesse, la brutalité des payfans & l'oisiveté des bourgeois; sans puissance publique, sans Magistrats, nous voulions être libres,

OU PRINCIPES DES LOIX. Liv. III. 25  
libres, sans savoir ce que c'est que la liberté, ni comment on doit la conserver. Le Dannemarck se flatta de profiter de nos désordres pour nous affervir, comme la Russie profite aujourd'hui de ceux de la Pologne pour la subjuguier. Un Prince qu'on a appelé le Néron du Nord, Christienne ne réussit que trop à briser les ressorts, de notre foible Gouvernement. Il voulut glacer toutes les ames par la terreur. Le sang de nos pères couloit de tous côtés; les Danois opprimoient la Suede consternée: mais comme vous voyez aujourd'hui se former des confédérations dans toutes les provinces de Pologne que les Russes dévastent, il s'éleva, du milieu de nos ruines, un grand homme qui forma le projet de rompre nos fers après avoir rompu les siens.

Gustave avoit préparé une révolte dans la Dalécarlie, & il se fit un parti assez puissant pour que son armée servit d'asyle & de point de réunion à tous les citoyens qui avoient encore la force d'aimer leur Patrie & leur liberté. Supposons que ce Prince, qui sentoit la nécessité de faire finir



l'anarchie & de donner une forme au Gouvernement, un protecteur aux Loix, & de la majesté à la puissance publique, se fût fait proclamer Roi à la tête de son camp: supposons encore qu'on lui eût conféré une autorité beaucoup plus étendue que celle de ses prédécesseurs, & qu'il eût fait les Loix les plus sages & les plus salutaires. Qu'en seroit-il arrivé? Gustave se seroit rendu suspect à sa Nation. Quoique les Suedois eussent déjà assez souffert pour devoir se courber sous la main bienfaisante du Législateur, ils se seroient défiés de ses intentions. Les ennemis de Christierne seroient allés à lui avec moins d'empressement, ses soldats mêmes craignant de s'être donné un maître trop puissant l'auroient servi avec moins de zèle. Un moment de prospérité auroit suffi pour faire revivre les anciens préjugés. En voyant au milieu de nous un pouvoir qui nous étoit inconnu, nous aurions cru que la tyrannie de Gustave avoit succédé à la tyrannie de Christierne. Le Clergé, dont l'avarice & l'ambition auroient été également alarmées, se seroit livré à l'empotement le plus

dangereux, & pour conserver son empire ébranlé se seroit ligué avec les ennemis de la Patrie. La Noblesse inquiète & jalouse auroit vu avec indignation la fortune d'un Gentilhomme qui n'avoit eu que son courage & ses talens pour s'élever au-dessus de ses pareils; & auroit jetté le Royaume dans de nouveaux troubles. En se hâtant trop, Gustave auroit également mal servi son ambition & sa Patrie; & le titre de Roi, à la faveur duquel il auroit cru donner plus de force aux Loix, ne lui auroit en effet conféré qu'un pouvoir plus incertain & plus contesté que celui dont les Administrateurs avoient joui avant lui, & qui fût incapable de prévenir ou d'arrêter les désordres de l'Etat.

Je ne vous dirai point, Milord, que Gustave, occupé du bien public, négligea les intérêts de sa fortune; je ne vous parle ni d'un Aristide, ni d'un Fabricius, & depuis bien des siècles l'Europe ne mérite plus de voir de tels hommes. Quoiqu'il en soit, ce Prince ne forma qu'un seul projet des deux desseins de rendre à sa Patrie son indépendance, & de s'élever sur



le trône pour le laisser à sa postérité. Il crut que le Gouvernement ne prendroit aucune consistance; que les Loix seroient sans vigueur, & les Suedois par conséquent malheureux, tant que la couronne élective seroit achetée à prix d'argent ou donnée à l'intrigue. Pour rendre la Nation libre sans que sa liberté pût dégénérer en anarchie; pour établir un ordre fixe dans ses diètes & faire agir le Sénat avec dignité, il crut qu'il devoit se rendre plus puissant que ne l'avoient été les anciens Rois: car si la première Magistrature de l'Etat n'est pas solidement affermie, n'attendez rien de celles qui lui sont subordonnées: voilà le projet de Gustave. Mais remarquez avec quelle sage lenteur, avec quelles sages précautions il tâche d'arriver au but qu'il s'est proposé. D'abord il se contente de réveiller dans tous les cœurs les sentimens d'indignation, d'audace & de générosité que la tyrannie de Christierne étoit prête à y étouffer. Il excite la haine pour bannir la crainte & disposer à la vengeance. A la tête des Payfans de la Dalécarlie il ne paroît que leur égal. Avant que

de vouloir paroître puissant, il veut se faire aimer. Il fait que si les Suedois desirent pendant long-tems de le porter sur le trône, sa fortune sera plus solidement établie. Est-il parvenu, par une longue suite de succès & de prospérités, à ébranler l'empire de Christierne? il ne prend encore que le titre modeste d'Administrateur, & continue à se rendre nécessaire. Voilà comment ce Prince essaie, pour ainsi dire, la couronne, & réforme notre Gouvernement; voici par quels moyens il affermit & consumma son ouvrage.

Il s'agissoit de réprimer l'autorité du Clergé qui possédoit des richesses immenses, formoit le premier Ordre du Royaume, occupoit plusieurs fortunes importantes, & s'étoit accoutumé depuis trop long-tems à commander pour ne pas conjurer la ruine du nouveau Gouvernement. Les Ecclésiastiques étoient d'autant plus redoutables, qu'ils pouvoient nous persuader, tant nous étions ignorans & superstitieux! que c'est offenser la Religion que de ne pas respecter les usurpations & les injustices de ses Ministres. Ajoutez à



30 DE LA LÉGISLATION,  
tous ces avantages, que quelles que  
fussent leurs manœuvres & leurs pré-  
tentions, ils étoient sûrs de la pro-  
tection de la Cour de Rome, dont  
les bulles, les interdits & les excom-  
munications faisoient alors trembler  
les Monarques les plus puissans. A  
quoi auroient servi les Loix, si on  
avoit laissé ses forces au Clergé?  
Gustave s'appliqua d'abord à faire  
conférer les principales Prélatures à  
des hommes qui lui fussent dévoués, &  
qui, par la nonchalance & la timidité  
de leur caractère, seroient sur-tout  
incapables de protéger & de soutenir  
les prétentions de leur Ordre. Ces  
richesses, qui rendoient le Clergé si  
fier & si puissant, on s'en fert adroi-  
tement pour lui faire des ennemis.  
On ne permet pas au peuple de s'ac-  
coutumer à sa misère; en lui donnant  
l'espérance d'avoir une fortune moins  
malheureuse, on lui apprend à mur-  
murer, à se plaindre, & on l'invite à  
croire que le superflu des Ecclesiasti-  
ques est le patrimoine des pauvres;  
si Gustave dépouille les uns pour sou-  
lager les autres, il donne des parti-  
sans au nouveau Gouvernement, &

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. III.* 31  
affoiblit ses ennemis. On demande  
que le Clergé contribue aux charges  
de l'Etat avec ceux qui le défendent;  
& tous les Ordres du Royaume sont  
intéressés à protéger la justice de cette  
Loi. Bientôt on fait souhaiter à la No-  
blesse de rentrer dans les terres dont  
ses pères s'étoient dépouillés pour doter  
des Eglises & des Monastères: les  
divisions des deux premiers Ordres  
empêchent qu'ils ne se réunissent, &  
le Gouvernement en profite pour s'af-  
fermir.

Gustave porta le dernier coup à la  
puissance du Clergé, en inspirant à  
la Noblesse l'ambition de former le  
premier Corps du Royaume. On ne  
tarda pas à lui enlever les forteresses  
qu'il possédoit & dont il avoit si sou-  
vent abusé. En ne parlant que de la  
fainteté du ministère & des devoirs  
des Evêques, on leur ferma l'entrée  
du Sénat, sous prétexte de ne les pas  
détourner des soins spirituels qui de-  
voient les fixer dans leurs diocèses.  
Ces Prélats ainsi dégradés, ne trou-  
vèrent aucun vengeur dans les Pro-  
vinces; car Gustave, toujours attaché  
aux mêmes principes, avoit fait perdre



32 DE LA LÉGISLATION,  
aux Moines la considération & le crédit dont ils jouissoient. Ils étoient lassés de leur profession & méprisés, parce qu'on les avoit réformés malgré eux. Ne craignez pas que le fanatisme souleve la multitude, ni que la Cour de Rome interpose son autorité pour conserver à l'Eglise de Suede ses anciennes prérogatives. Le Prince a tout prévu. Il a favorisé depuis long-tems les opinions naissantes de Luther, il a appelé dans ses Etats des Docteurs Allemands, qui, pour le moins, songeoient autant à rendre l'Eglise Romaine odieuse & ridicule, qu'à rappeler le souvenir de la doctrine & de la discipline des premiers siècles. Pour mieux seconder leur zèle & leurs prédications, il se garda bien de professer ouvertement la confession d'Ausbourg. Il paroît attaché à l'ancienne Religion, afin que personne n'ose s'en déclarer le protecteur & le défenseur; Gustave ne feint de la pratiquer que pour mieux l'accabler, & il ne montre enfin ses vrais sentimens, que quand le Clergé a cessé d'être redoutable.

C'est en préparant ainsi les nouveautés, c'est en ne publiant des Loix

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. III.* 33  
qu'après les avoir fait desirer, leur avoir ménagé une protection puissante & changé la forme du Gouvernement, que nous parvînmes à sortir de notre anarchie. Nous changeâmes de Religion & de Gouvernement, sans éprouver aucune de ces secousses ou de ces convulsions violentes auxquelles les autres Etats ont été exposés, quand ils ont été partagés sur le culte, ou qu'ils ont voulu établir l'administration publique sur de nouveaux principes. Je ne dis point que Gustave ait fait tout ce que sa Patrie étoit en droit d'exiger de lui; avec tant de courage, tant de prudence, tant d'art & d'adresse, y auroit-il eu pour lui quelque entreprise impraticable; si l'intérêt de sa fortune particulière ne lui avoit fait négliger la fortune de l'Etat, ou s'il eût vécu dans un siècle qui n'eût pas ignoré quelles sont les sources de la félicité publique? Quoiqu'il en soit, Milord, la Suede est une grande preuve que rien n'est impossible à un Législateur habile; il tient, pour ainsi dire, notre cœur & notre esprit dans ses mains, il peut faire des hommes nouveaux.